

Médecine de Reproduction : pour qui ?

Hôpital Cantonal Fribourg
Salle Jean-Bernard, Étage K
Chemin des Pensionnats 2/6
1752 Villars-sur-Glâne

Résumé des interventions

Don de Sperme pour les couples de femmes : Expériences à l'étranger et en Suisse

Dr. Marta Roca i Escoda

Docteure en sciences économiques et sociales, Institut des Sciences Sociales, Université de Lausanne

Dr Roca a présenté les résultats préliminaires de son travail de recherche sur l'expérience des couples de femmes partis à l'étranger pour accéder aux techniques de procréation médicalement assistées (PMA). Le but de cette étude est de comprendre quelles sont les bonnes et les mauvaises pratiques de PMA pour les couples de femmes afin d'en tirer des leçons pour la Suisse, où l'accès à la PMA leur a été récemment ouvert. Ce qu'elle a observé est que d'abord toutes ces femmes sont parties à l'étranger pour réaliser leur projet d'enfant car la PMA leur était alors interdite en Suisse, et non car c'était moins cher ou moins compliqué. Le terme de « tourisme procréatif » est donc injuste et ne permet pas d'appréhender la réalité complexe à laquelle ces femmes ont dû faire face. En effet, elles ont dû consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour se renseigner sur les procédures médicales et les offres des différents pays. De plus, la procédure de PMA est grandement compliquée du fait qu'elle se déroule à l'étranger. Il faut se déplacer à de multiples reprises, demander des congés au travail etc. Les tests médicaux ne sont pas forcément remboursés en Suisse et la transmission des résultats d'un pays à l'autre peut être compliquée. Tout cela est contraignant, surtout lorsque le projet d'enfant ne se réalise pas dès la première tentative. L'intervenante a terminé son intervention en exprimant le souhait que les procédures de PMA autorisées par la loi soient harmonisées au sein de l'Europe pour éviter que des femmes doivent partir à l'étranger pour concrétiser leur projet de grossesse.

Don d'ovules : pour qui ? Quels dangers pour la donneuse, la receveuse et l'enfant futur ? Quels soucis éthiques ?

Prof. Ralf Jox

Membre NEK-CNE et directeur de l'Institut des humanités en médecine et codirecteur de la Chaire de soins palliatifs gériatriques, CHUV, Lausanne

Dans son intervention, le Prof. Ralf Jox a présenté la prise de position no. 41 de la CNE intitulée [« Le don d'ovules, Considérations éthiques et juridiques »](#) publiée en 2022. Le don d'ovule est une technique de PMA qui permet à une femme de donner ses ovocytes afin qu'une autre femme stérile puisse concrétiser un projet d'enfant. Le Prof. Jox a commencé par discuter des principes éthiques généraux pertinents pour le don d'ovule. Il a par exemple expliqué que le principe de liberté personnelle découle de la dignité humaine et comprend le droit à l'autonomie reproductive. Ce droit inclut la liberté de pouvoir décider si on veut avoir des enfants, quand, combien, avec qui et comment. Dans un deuxième temps, l'intervenant a discuté des enjeux éthiques du don d'ovule pour la mère, la donneuse et l'enfant. En ce qui concerne la mère, le don d'ovule permet une égalité d'accès aux techniques de PMA pour les couples dont l'infertilité est due à l'homme et les couples où elle est due à la femme. Les risques immunologiques sont minimes et il ne semble pas que le don en lui-même ait des effets négatifs sur la relation psychologique avec l'enfant. Au niveau de la donneuse, bien que les risques soient plus importants pour le don d'ovule que pour le don de sperme, ils restent bien moindres que pour un don de rein, pourtant autorisé. Pour qu'il n'y ait pas d'instrumentalisation de la donneuse et que le principe de non-malfaisance soit respecté, il faut que la donneuse puisse consentir de manière autonome, informée et volontaire. De plus, l'indemnisation ne doit pas être assez haute pour constituer une incitation financière. Enfin, il y a des risques supplémentaires pour l'enfant, mais qui semblent dus à la technique de la FIV plutôt qu'au don d'ovule. En ce qui concerne son bien-être psychologique, celui-ci semble plus dépendre des liens sociaux que génétiques avec les parents. Il a conclu en expliquant que la CNE propose de légaliser le don d'ovule pour les couples de sexe différent et de même sexe, qu'ils soient mariés ou non. La limite d'âge ne devrait pas être fixée dans la loi, mais évaluée au cas par cas. De plus, le droit de l'enfant de connaître son origine génétique devrait être assuré. Enfin, le don d'ovule dirigé, c'est-à-dire de don pour une receveuse choisie, devrait être permis.

Grefe utérine : L'expérience en France

Prof. Jean-Marc Ayoubi

Chef de service de gynécologie obstétrique et médecine de la reproduction à l'Hôpital Foch, Paris

Le Prof. Ayoubi a expliqué dans son intervention comment l'Hôpital Foch à Paris est devenu le premier hôpital en France à réaliser des greffes utérines et à avoir une première naissance après transplantation d'utérus.

Il est compliqué pour les femmes qui n'ont pas ou plus d'utérus de devenir mère. La grossesse pour autrui est le plus souvent interdite et l'adoption est souvent longue et compliquée. L'Hôpital Foch ayant une longue histoire dans la transplantation, le Prof. Ayoubi et son équipe ont décidé de développer la greffe d'utérus. Ils ont réalisé un gros travail de recherche sur le sujet, en commençant par des expérimentations animales. Il leur a fallu plus de dix ans pour avoir la permission de faire dix greffes. Le protocole de recherche final comprenait une longue liste de critères d'inclusions et d'exclusions pour les donneuses et receveuses afin que les chances de succès soient maximisées. De plus, comme une greffe d'utérus comprend des risques, il fallait qu'il y ait un projet d'enfant et qu'une FIV ait déjà été réalisée. Après la transplantation, ils ont attendu 12 cycles menstruels réguliers avant d'effectuer un transfert d'embryon. La grossesse puis l'enfant devaient être suivis. La première femme à avoir accouché d'un enfant après une greffe utérine en France a pu avoir un deuxième enfant. Les greffes utérines présentent un très bon taux de réussite et de grossesses. La pratique de cette technique devrait pouvoir se répandre et permettre ainsi aux femmes sans utérus de concrétiser un projet d'enfant.